



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite

Date de publication: SHAB 23.02.2023

Publications supplémentaires: KABGE 23.02.2023

Date de fin de visibilité prévue: 23.02.2028

Numéro de publication: KK01-0000027999

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Avis préalable d'ouverture de faillite Lelynx Sàrl

Débiteurs:

Lelynx Sàrl
CHE-251.894.183
Rue du Vieux-Collège 4
1204 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 09.02.2023

Remarques juridiques:

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

Remarques:

Pour tout renseignement:
Groupe 3 + 41 22 3888972
F20230234

But :

en Suisse et à l'étranger: services de conseil dans le domaine des assurances et de la finance; commerce et vente de produits et de services y relatifs; fourniture de services de conseil en matière de crédits, d'hypothèques, d'assurances; intermédiation en matière de contrat d'assurances, de crédits et autres produits financiers; services commerciaux et administratifs ainsi que soutien et conseils en matière administrative, domiciliation et toute activité s'y rapportant; services de conciergerie; conseils en entreprises; exploitation d'établissements publics tels que cafés, restaurants, snacks-bars, bars à café, tea-rooms, boulangeries ou entreprises similaires. La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations

prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés.